



ASSEMBLEE GENERALE

14 avril 2018

Vic-Fezensac

L'an deux mil dix-huit, le samedi 14 avril, à 9 h, l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dont le siège est situé Route de Toulouse – 32000 AUCH, s'est réuni sur convocation du Président faite par voie de presse et envoi d'un dossier aux adhérents conformément à l'article 11 des statuts.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque adhérent présent avant son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire. (5 973 voix présentes ou représentées [160 adhérents] sur les 7 093 inscrites [186 adhérents]) ;

Le Président CASTERAN entouré des membres du Conseil d'Administration déclare ouverte cette assemblée et remercie Monsieur Jean-François AGUT, Maire-adjoint de Vic-Fezensac d'avoir bien voulu accueillir les chasseurs gersois au Gymnase.

Sont présents les membres du Conseil d'Administration suivants :

- M. CASTERAN, Président
- M. FLORIO, Vice-président
- M. DUPRÉ, Vice-président
- M. MONNET, Secrétaire
- M. GIBERT, Trésorier ;
- M. LACAZE, Trésorier adjoint.
- Mme BETH, MM. BONNOTTE CASSAGNE, ESCALAS, FARRÉ, LANGLA, OSINSKI, SAN MARTINO et VAN DE CASTEELE

Siège social : 530, route de Toulouse - 32000 AUCH

☎ 05 62 60 28 30 ☎ 05 62 63 45 32

✉ chasseursdugers@fde32.fr Site : www.chasse-nature-occitanie.fr

Association loi 1901 – SIRET : 77697980900030 – APE : 9319Z

Le Président remercie de leur présence, les personnes suivantes :

Relativement à nos institutions départementales :

M. ESPIÉ, Maire de Vic-Fezensac représenté par M. Jean-François AGUT
M. MONTAUGE, Sénateur
M. MARTIN, Président du Conseil départemental représenté par Mme TOISON
M. FRAIRET, Conseiller départemental du Fezensac
M. CADORE, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental
M. SOULIE, Chef du service de l'environnement à l'O.N.C.F.S
M. BLACHERE, Directeur de la D.D.T.
M. CAZENEUVE, Député
Mme DELGA, Présidente de la Région Occitanie représentée par M. GUARDIA-MAZZOLENI.
M. GUFFON, de l'O.N.F.

Représentants les fédérations départementales des chasseurs limitrophes et de la région :

Mme SAINT HILAIRE, Directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie ;
M. CABANES, Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn et Garonne représenté par M. DEFFARGES ;
M. LAZARTIGUES, Administrateur de la FDC du Lot et Garonne.

Sont présentes ou représentées les associations spécialisées suivantes :

M. DAGUIN, Président de l'Association Esprit du Sud représenté par M. PUPIN
M. CANET, Directeur d'Arbre et Paysage 32 représenté par Mme PAVAN
M. DUFFAU, Président du Club Départemental des Bécassiers
M. LAFFITTE Président de l'Association des Gardes Particuliers et de l'Association des piégeurs du Gers et de l'UNUCR
M. MOUTET, Président de l'Association Française pour l'Avenir du Chien Courant
M. CASTETS, Président de l'Association de Défense des Chasses Traditionnelles en palombière et à l'affût
M. BOUPILLERE, Président de l'Association des Louvetiers du Gers.
M. LOUBET, Président de la Fédération de Pêche du Gers représenté par M. RAZES
M. BRET du C.A.U.E.
M. BARRIEU, Responsable des rencontres Saint-Hubert

MM CONTE représenté par M. GAGNEPAIN, WOLOSZYN, ROLLAND, anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers

Mme FEUGA / M. LOUBET, représentant M. MOREREAU, Expert-comptable

M. CASTERAN poursuit en listant les personnalités excusées, à savoir :

Me SEGUIN, Préfète du Gers
Me SENDRANÉ, Sous-préfète de Condom
M. GUIGUET, Directeur de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Mme BIEMOURET, Députée et Conseillère départementale
Mme RESCLAUSE, Directrice de la Chambre d'Agriculture
M. VALL, Sénateur

M. MATRE, Commissaire aux Comptes

M. MANIE, Président de la Fédération du Lot
M. PRADIER, Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn
M. AUTHIER, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron
M. FERNANDEZ, Président de la Fédération de l'Ariège
M. PORTET, Président de la Fédération de Haute Garonne
M DELCASSO, Président de la Fédération des Hautes Pyrénées
M. BASTIE, Président de la Fédération de l'Aude
M. GAILLARD, Président de la Fédération de l'Hérault
M. SANSON, Président de la Fédération des Pyrénées-Orientales
M. THEROND, Président de la Fédération de Lozère
M. BAGNOL, Président de la Fédération du Gard

M. SENTIS, ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers
MM. BOUEILH, DI COSTANZO, anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers

M. BELLOTTO, Président de l'Association des Propriétaires Chasseurs du Bas Armagnac
Mme ZANANDREA, Présidente de l'ADRENUA 32
M BLANCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier

Une minute de silence est observée en hommage aux chasseurs gersois décédés pendant l'année.

ACCUEIL DE M. AGUT, MAIRE-ADJOINT DE VIC-FEZENSAC.

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Le Président CASTERAN nomme un bureau (celui de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers)

- M. CASTERAN, Président,
- M. FLORIO, Vice-président ;
- M. DUPRÉ, Vice-président ;
- M. MONNET, Secrétaire ;
- M. GIBERT, Trésorier ;
- M. LACAZE, Trésorier adjoint ;

☞ Aucune objection n'est émise, la première résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} AVRIL 2017.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2017 a été mis à disposition au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dans les délais légaux et a été affiché à l'entrée de la salle.

☞ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 1^{er} avril 2017 est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : RAPPORT MORAL (M. CASTERAN) :

A travers mon rapport, je vais vous faire part de mon sentiment sur ce qu'est et doit être la chasse Française et bien évidemment gersoise, de ce que nous avons pu développer grâce à vous dans le Gers et ce vers quoi votre Conseil d'Administration souhaite orienter la chasse en Gascogne dans l'avenir, sous une l'impulsion nationale forte.

Depuis août 2016, M. Willy SCHRAEN est notre nouveau Président National. Sa volonté est de CLARIFIER, SIMPLIFIER et RENFORCER la chasse française. Voici donc les évolutions et modernisations souhaitées.

Un des premiers objectifs nationaux c'est RENFORCER la chasse Française. Pour cela Willy SCHRAEN a voulu qu'elle soit plus influente dans les Conseils régionaux qui allaient être renouvelés, avec de nouveaux périmètres et dont les compétences en matière d'environnement sont de plus en plus conséquentes.

Cette stratégie a porté ses fruits. Dès le renouvellement des Conseillers Régionaux, nous avons eu des élus parmi les présidents des FDC ou des personnalités du monde de la chasse.

Cela a été le cas en particulier dans les Hauts de France, en Normandie, en Ile de France, en Aquitaine, dans le Grand Est et en Occitanie avec l'élection de Ferdinand JAOUL.

Dans d'autres régions comme en Auvergne-Rhône Alpes, l'exécutif régional s'est engagé à soutenir de façon importante des programmes de développement de la chasse. Dans le Gers, avec le Conseil Départemental le parallèle peut être identique. Nous signons régulièrement des partenariats.

Certains qui ne nous veulent pas du bien, voient, à travers tous ces accords, une main mise par les chasseurs sur les dossiers ayant trait à l'écologie. Cela fait régulièrement grand bruit dans les médias nationaux. J'en rigole quelque peu car comme l'expression le dit « *Qui se sent morveux, se mouche* ». Les O.N.G. qui avaient le monopole de l'environnement depuis des années avec des subventions considérables à la clef, ont découvert qu'elles n'avaient pas le monopole de l'expertise et encore moins celui du cœur pour défendre la nature. Si nos opposants avaient su faire des propositions concrètes en matière d'écologie, ils n'assisteraient pas à ce revirement de situation qui nous est favorable. Ne boudons pas notre plaisir à porter une autre vision de l'écologie auprès de nos décideurs.

Avec la présidentielle et les législatives, la Fédération Nationale des Chasseurs et son Président souhaitent que nous nous en engagions pour que le futur Président de la République et la future majorité présidentielle soient soucieux de la défense de la chasse et de notre rôle dans les territoires ruraux.

Il n'était pas question pour les chasseurs d'être la variable d'ajustement des politiques productivistes du monde agricole et du monde forestier ou les têtes de turcs des écologistes. Il fallait dès à présent entreprendre le **renforcement** de la chasse française.

Pour ne pas subir et être en position offensive, nos représentants nationaux ont commencé par rencontrer tous les candidats à la primaire de droite comme de gauche ainsi que les autres candidats qui postulaient, pour parler de chasse, d'écologie et de ruralité. Après un travail laborieux, la Fédération Nationale a pu obtenir des engagements précis de la part des candidats à la présidentielle sur un document stratégique en 25 points qu'ils ont signé.

Quelle bonne idée ce fût, car aujourd'hui les engagements que le candidat Emmanuel Macron a pris sont ceux qu'il assume pleinement.

Dès la fin de l'élection présidentielle, la Fédération Nationale est partie dans la même logique pour convaincre les candidats aux législatives de toutes les sensibilités à s'engager sur un programme de 30 propositions de réforme de la chasse française.

Là, comme pour la Présidentielle, une négociation immédiate avec deux partis politiques fût entreprise :

- François BAROIN, chef de file de la campagne des législatives pour Les Républicains et le Centre, a signé les 30 propositions de réformes proposées par la FNC.
- Dans la même journée, et mandaté par le Président de la République, François PATRIAT a signé au nom de la République en Marche ces mêmes propositions sous réserve de quelques modestes adaptations sur 4 points.

Cela signifie que nous chasseurs de France, nous chasseurs du Sud-Ouest, plus particulièrement du Gers, nous avons obtenu des engagements clairs de la part du Président de la République Emmanuel MACRON et de la part de la majorité présidentielle.

Aujourd'hui, la chasse française a toutes les clefs pour être entendue car François PATRIAT, Président du groupe La République en Marche au Sénat, qui n'est autre que notre Monsieur Chasse doit l'arrivée très précoce de notre conseiller politique national Thierry COSTE dans la garde rapprochée du candidat Macron. Celui-ci est très vite devenu, à titre personnel, le conseiller ruralité, chasse et pêche du futur président.

Depuis septembre 2017, sont menés **avec discrétion, mais détermination** plusieurs fronts auprès du monde politique afin de préparer le chantier des réformes et engager les premières négociations avec le ministre de tutelle de la chasse française, à savoir Nicolas HULOT. Je le rappelle, les objectifs sont simples, CLARIFIER, SIMPLIFIER et RENFORCER la chasse Française.

Nos premières négociations avec le ministre de l'Ecologie se sont d'ailleurs bien passées. Il s'agissait notamment d'engager une réforme des statuts des Fédérations Départementales, des Fédérations Régionales et de la Fédération Nationale. Nous ne pouvions entreprendre une évolution de notre chasse sans en passer par la base, c'est-à-dire nos statuts. Ceux-ci seront présentés en fin d'assemblée.

Néanmoins, deux sujets ont provoqué de fortes tensions avec ce ministre et ils concernent des espèces et des dérogations. Il s'agit de l'ortolan et des oies. Je ne vous exposerai pas ici toutes les négociations et/ou tentatives de troc d'une espèce à une autre par le ministre. Les chasseurs s'y sont opposés et proposaient une démarche novatrice. Je veux parler là de quotas et déclarations par application smartphone avec un test sur trois ans. J'y reviendrai cette année car sans parler d'ortolan et d'oies, le Gers participera à ce test.

Malgré de réelles tensions, le dialogue est maintenu. Les chasseurs ont même soutenu les positions de Nicolas HULOT sur l'interdiction des nouveaux néonicotinoïdes après avoir été vilipendés par certaines organisations syndicales agricoles. Nous devons être fiers de cette victoire.

La dernière étude scientifique parue dans les médias sur l'effondrement des populations d'oiseaux dans nos campagnes souligne la part de responsabilité des pesticides, des insecticides et de la disparition des habitats.

Bien sûr, des alternatives raisonnées doivent être fournies aux agriculteurs avec des dérogations possibles et des mesures compensatoires doivent les accompagner dans ce changement.

C'est pour cette raison que nous nous impliquons fortement dans la réforme de la PAC car la biodiversité ordinaire a un prix et nous ne serons jamais assez nombreux pour nous mobiliser ensemble pour son maintien.

Dans le Gers d'ailleurs, nous travaillons pour accompagner les agriculteurs aux changements qu'impose cette P.A.C. Concernant la directive Nitrate et ce qu'elle impose aux agriculteurs d'enfouir les résidus de maïs, nous discutons actuellement aux côtés de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement afin que la dérogation gersoise au non enfouissement des résidus de maïs puisse être reconduite. C'est en bonne voie et je remercie Rémy BONNEVILLE pour la FDC 32 et Aude Géraud pour la FRC Occitanie du suivi de ce dossier.

Ensuite nous réalisons, en partenariat avec les coopératives QUALISOL et VIVADOUR, avec la Chambre d'Agriculture et avec le groupe Ornithologique Gersois, des tests de semis de couverts intermédiaires : trèfles semés sous blé, sorgho fourrager, féveroles.... Il s'agit ici d'être force de propositions auprès du monde agricole pour que les itinéraires techniques répondent aux obligations de la P.A.C. et restent favorables à la faune sauvage qui nous est chère. En l'occurrence ici, il s'agit de la palombe avec des tests de couverts végétaux dans l'Armagnac et de la caille des blés avec des tests réalisés sur les blés en Lomagne. Dans les deux cas, sur ces programmes, la Fédération Départementale des Chasseurs finance les semences de ces couverts de trèfles, de sorgho et autres mélanges. Je tiens ici à remercier Marine BARAYRE, chargée de mission à la FDC 32 pour son engagement sur ces programmes qui tentent de répondre aux problématiques réglementaires tout en favorisant le retour du petit gibier sur nos territoires.

En 2017 encore, en plus d'avoir participé financièrement et humainement à la replantation de près de 18 000 mètres de haies - **soit un peu plus de 18 000 € d'investissement fédéral sur le terrain** - et contractualisé **250 ha de jachères favorables** à la faune sauvage, nous avons également poursuivi la restauration de mares dans le cadre du programme MILEOC. Les financements de vos fédérations départementale et régionale, associés à votre bénévolat, sont la clef de ces programmes de restauration des habitats. Enfin, toujours en lien avec la volonté de notre président national de **RENFORCER** la chasse française, il est important que les actions départementales des chasseurs soient intégrées par l'Europe par la voie de notre fédération nationale. Sachez qu'à l'occasion de la représentation des chasseurs d'Occitanie à la commission « Petit Gibier de la Fédération Nationale des Chasseurs, le Gers, représenté par Jocelyn MOREAU, a demandé à ce que la nouvelle P.A.C. **intègre la conservation des chaumes dans les Surfaces d'Intérêts Ecologiques**. Notre demande a été entendue et sera proposée par la Fédération Nationale, reste à ce que le Ministère la reprenne. Les prochains objectifs de cette commission nationale sont de faire des propositions pour limiter le parcellaire monocultural, rétablir les éléments fixes du paysage, abolir les intrants toxiques et donner des limites à la mécanisation agricole.

Dans le Gers nous nous attacherons toujours autant à travailler sur le petit gibier. C'est dans nos gènes que de le chasser dans nos coteaux. 2017 comme 2016 a une fois de plus été une année compliquée pour la perdrix rouge sur nos territoires. Par contre l'autre espèce emblématique qui nous anime, le lièvre, semble vouloir réagir à nos efforts et c'est un très bon signe pour nous engager à poursuivre cette gestion.

Passons à un autre point important voulu par président de la Fédération Nationale qui doit aussi permettre de CLARIFER, mais surtout SIMPLIFIER la chasse française dans les années à venir : la réforme du permis de chasser national et de tout ce qui va avec.

L'ensemble des représentants des fédérations départementales et régionales des chasseurs de France étaient réunis, pour cette Assemblée Générale décentralisée à Lyon, les 21 et 22 mars dernier.

Congrès historique puisqu'il a adopté les bases d'une véritable **révolution** qui redonnera à la chasse sa place au cœur de la politique environnementale et de la ruralité.

Une **réforme ambitieuse** et nécessaire pour **enrayer la baisse du nombre de chasseurs, simplifier sa pratique** et répondre aux désirs de **mobilité des nouvelles générations**. Rendre du pouvoir d'achat aux chasseurs tout en maintenant dans sa forme actuelle le permis départemental. Ce projet

prévoit de responsabiliser les territoires et par la même, de redonner du pouvoir aux Présidents de fédérations pour mieux gérer la problématique des dégâts de grands gibiers qui peuvent ici ou là déséquilibrer les finances fédérales. Les prérogatives des Fédérations Départementales seraient confortées et **les Fédérations Régionales** auraient une autonomie financière pour développer l'expertise scientifique et écologique de la chasse française. Elles deviendront les interlocutrices des pouvoirs publics. Futures vitrines de la chasse française, elles seront l'échelon régional pour faire reconnaître l'expertise des chasseurs dans les domaines environnementaux.

Concernant le permis national à 200 €, point qui me semble t'il a été le plus médiatisé, il n'a pas vocation à remplacer le permis départemental qui demeure inchangé.

Mais qu'est ce qui permet de proposer cette réforme du permis national à 200 € ?

Depuis la loi "Voynet", l'O.N.C.F.S. n'intervient plus au titre de la gestion administrative des dégâts de gibiers. Une partie des redevances pour le permis national (225 €) et du permis départemental (44,14 €) que l'établissement public percevait n'aurait plus lieu d'être. Notez que cette réforme du permis de chasser national s'accompagnerait de la suppression du permis bi-départemental, de la suppression des communes limitrophes qui seraient remplacées par une notion de continuité des territoires de chasse. Je ne vais pas m'étendre plus sur cette réforme car elle reste soumise à la récupération d'un peu plus de 40 millions d'euros qui allaient jusque-là à l'O.N.C.F.S. et nous pouvons craindre quelques anicroches de la part de cet établissement suite à cette proposition.

Plus généralement, cette réforme vise à attirer et fidéliser de nouvelles générations de chasseurs. Si celle-ci aboutit, c'est une formidable opportunité pour la chasse française de se renouveler. Ça le sera à une condition ! A la condition qu'en bas de cette pyramide, nous autres territoires d'accueil nous nous réformions. Vous êtes ceux qui permettront ce changement. Ouvrons-nous un peu plus encore à ces nouvelles générations de chasseurs nomades et/ou connectés sans quoi ils se tourneront vers d'autres départements et notre chasse populaire périllictera. Nos territoires cynégétiques doivent se moderniser pour que notre patrimoine de chasse populaire et traditionnelle perdure pour le plus grand bonheur de nos générations futures.

C'est un projet qui répond à plusieurs équations simples.

Tout d'abord, à une évolution sociale rapide de la chasse comme nous n'en avons jamais connue. La chasse qui fut la nôtre, ne sera plus celle de nos enfants et de nos petits-enfants. En effet, si 82 % de nos chasseurs chassent encore dans leur village, le chiffre de 85 % de ces jeunes nouveaux chasseurs qui se déplacent au-delà de leur frontière départementale doit nous interpeller.

Souvent, nous n'avons pas été capables de prévoir l'avenir de notre passion.

Comment pouvions-nous encore imaginer que les fédérations régionales, et par déclinaisons les fédérations départementales, ne soient pas à court terme le lien essentiel entre la chasse et l'écologie ?

Les nouvelles responsabilités environnementales conférées aux régions en parallèle de leurs fusions, sont un autre socle de l'évolution que doit également entreprendre notre réseau fédéral. **L'échelon régional, avec la création de l'A.R.B. est la clef des nouvelles politiques dans le domaine environnemental, forestier, sanitaire, pour n'en citer que quelques-uns.**

Notre nouvelle région administrative a été créée début 2016 par l'addition des régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. De par nos statuts qui prévoient que la Fédération Régionale des chasseurs correspond au périmètre des départements qui la compose, nous avons l'obligation de fusionner ces deux anciennes régions.

Ce fut fait après de nombreux mois de négociations où, réunis à Badens, au siège de la Fédération des Chasseurs de l'Aude, le 24 novembre 2017, une centaine d'élus, administrateurs des treize Fédérations Départementales ont officialisé la création de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie dont je suis l'actuel Président

Intervention de Mme Karine SAINT HILAIRE, Directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs d'OCCITANIE, sur les enjeux de la chasse de demain en Région.

Karine est la directrice de la **Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie, nouvellement née.**

En Occitanie et dans notre département en particulier, votre fédération a cette année encore noué de nouveaux partenariats pour être la structure incontournable lorsque l'on parle d'écologie. En voici trois exemples :

- Jean Paul DUPRÉ, Vice-président de la F.D.C. 32 est membre du Conseil d'Administration de l'A.D.A.S.E.A. du Gers. Cette « adhésion » est la suite logique des projets que nous développons, notamment la restauration des mares et au concours des prairies fleuries.
- Autre exemple de partenariat gagnant/gagnant. Nous finalisons une convention avec le Lycée Agricole de Riscle. L'arrivée de M. Baptiste AUDRETY, chasseur, au sein de cet établissement va permettre à la fédération de démultiplier ces travaux d'entretien et de restaurations de zones favorables à la biodiversité (sentier de découverte nature de Cazaux-d'Angles, chantier de restauration de mares) tout en permettant à des jeunes d'avoir une approche environnementale de la gestion de ces sites à travers les chasseurs. ***Quoi de mieux que les générations en devenir pour porter nos valeurs.***
- Enfin, nous échangeons de plus en plus et souvent de manière très constructive avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Gers. A cet instant, vous vous demandez peut être « quel peut bien être le rapport entre la chasse, l'urbanisme et l'architecture ? » C'est normal. Nous travaillons ensemble pour qu'il y ait une cohérence entre le développement urbain et les interactions avec la faune sauvage. Ceci notamment au sein de la C.D.P.E.N.A.F. où nos expertises territoriales sont régulièrement écoutées et appuyées par le C.A.U.E. Nous avons même déposé auprès du Conseil Régional et grâce à la Fédération Régionale des chasseurs, un projet de guide départemental à destination des maires pour les aider dans leur choix de révisions de P.L.U. et autres cartes communales. Gageons que ce projet retienne l'attention des élus régionaux.
- Il est une autre certitude, c'est que parallèlement à l'avancée politique de cette réforme au sein des structures de l'Etat, il est impératif de l'accompagner de quelques modifications concernant la problématique des dégâts. **Il s'agit là de parler de CLARIFICATION**
- Comment pouvons-nous encore imaginer que nos finances départementales ne soient pas mises à mal par la non responsabilisation de certains territoires minoritaires d'où sortent des dégâts grandissants et menaçants pour nos budgets ?
- Le Président National souhaite que deux axes soient travaillés dans un avenir proche :
 - l'un consisterait à donner des moyens accrus aux fédérations sous une forme de boîte à outils mise à leur disposition, et utilisable à leur initiative et non à celle de l'Etat, pour renforcer notre pouvoir d'action en cas de déséquilibres majeurs dans la gestion politique et financière des dégâts.
 - le deuxième axe n'est pas nouveau. Le Président National se plaît à dire que si nous devons payer tous les dégâts, nous devons gérer tous les territoires. Malheureusement cette réalité de bon sens commence à se faire rare dans de nombreux départements. Pour répondre à ce devoir vis-à-vis du monde agricole, il faudra nous permettre de trouver un équilibre flexible dans le paiement des dégâts par l'ensemble des territoires. En plus clair, là où nous ne pouvons intervenir, nous ne devons plus avoir à payer. Un recouvrement mutualisé des dommages causés au monde agricole devra s'appliquer.

- A cet instant, je ne peux m'empêcher de me tourner vers vous élus pour vous demander tout votre soutien dans ce beau programme que vous devrez défendre. Il en va de l'avenir de nos territoires.
- Pour terminer sur le sujet des dégâts de gibiers, à l'échelle du Gers, cette « **force** », cette « **expérience** », cette « **responsabilité** » de terrain que vous constituez, vous chasseurs gersois, est une belle réussite. Les indemnisations de dégâts de gibiers seraient bien au-delà des **150 000 € en moyenne** sans votre implication. **Je vous félicite pour la pression de chasse très importante que vous mettez depuis plusieurs saisons maintenant et en particulier cette année. Cette pression de chasse, associée à la prévention (répulsifs) et le prix des denrées agricoles nous permettent de présenter des comptes sains.**
- Christian TOUHE-RUMEAU vous présentera tout à l'heure le nombre de sangliers prélevés cette saison, il est toujours aussi impressionnant. Ne réduisons pas nos efforts car le sanglier est réactif et nous y reviendrons lors des propositions sur les dates d'ouvertures.
- C'est aussi grâce aux nombreux regroupements de territoires que de tels prélèvements sont possibles. Un très bel exemple de chasse partagée au grand gibier est l'exemple de l'entente « Astarac Magnoac »... 21 territoires regroupés pour chasser en commun le sanglier, 18 000 ha mis en commun et 120 adhérents à cette entente. Le territoire couvre 12 communes dans le Gers et 9 dans les Hautes-Pyrénées. Lors de la saison 2017/18 c'est 196 battues réalisées et 225 sangliers prélevés.

Cette association a reçu de la Région Occitanie le Trophée Chasse Durable 2017 ici exposé que leur a remis Madame MAILLOLS Aurélie, représentante de Carole DELGA.

La sécurité doit primer avant tous prélèvements de grands gibiers. Vous êtes, vous Présidents, les garants de l'application des règles de sécurité sur votre territoire ! Soyez très ferme dans le respect de celles-ci ! N'hésitez pas à vous rapprocher de vos techniciens de secteurs si vous souhaitez organiser des formations sécurité en battue notamment. Ils projeteront des séquences sur les ricochets comme celles que nous avons observées lors des réunions préparatoires.

Le dernier effet majeur de la réforme souhaitée par le Président SCHRAEN est la récupération de la modique somme de **43 millions d'euros** que reçoit l'O.N.C.F.S. Cette réforme doit être une opportunité commune pour bien redéfinir les rôles de chacun. Il est fait ici le pari d'une police de la ruralité sur le territoire national pour qu'elle puisse assurer ses moyens d'action présents et à venir.

A évoquer l'O.N.C.F.S. et son rôle de police de la chasse voici les Procès-Verbaux et timbres amendes ayant été délivrés cette saison de chasse sous la responsabilité du nouveau Chef de service départemental, Didier SOULIE.

Il n'y a pas d'affaires jugées par les tribunaux à ce jour pour lesquelles la Fédération des Chasseurs du Gers se serait constituée partie civile. Cependant 23 Procès-Verbaux non encore jugés ont été dressés cette saison pour de motifs très divers, notamment :

- Chasse non autorisée de nuit
- Chasse sur le terrain d'autrui
- Détention non autorisée animal non domestique
- Chasse à l'aide d'un engin prohibé (appeau électronique reproduisant le chant des oiseaux)
- Agrainage et affouragement en infraction aux prescriptions du SDGC

Parallèlement, il y a eu 23 timbres amendes cette saison 2017/18 (contre 12 en 2016/17) pour les motifs suivants :

- Utilisation de munitions interdites pour la chasse du gibier ou la destruction d'animaux nuisibles (1)

- Transport sans marquage préalable d'animal capturé dans le cadre du PMA (1)
- Non-respect du PGC (1)
- Divagations de chiens (2),
- Transport d'armes non démontées (2),
- Agrainage et affouragement en infraction aux prescriptions du SDGC (2)
- Chasse sans être porteur du permis de chasser et de l'attestation d'assurance (3),
- Non-respect des prescriptions du S.D.G.C. relative à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs (11)

La grande réforme de la chasse est en marche. Nous bousculons les codes et c'est une opportunité pour nous d'engager la chasse au cœur du 21^{ème} siècle.

Plus généralement, le 21^{ème} siècle est le siècle de la communication numérique, où les « partages » et autre « Like » ne cessent de faire tourner la tête de bon nombre que je qualifierais de gens qui facilement « hurlent avec les loups » ! Vous l'aurez compris, je veux parler ici des excès ou plutôt des dérives des réseaux sociaux. Quoi de plus facile à travers un écran d'ordinateur et parfois à plusieurs milliers de kms, de s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec qui l'on vit virtuellement bien qu'on ne les connaisse pas. Participer à des critiques ou à des attaques contre quelqu'un sans réfléchir, en suivant ce qui semble être l'opinion commune ; tel paraît être le hobby de certains derrière leur smartphone ou leur écran....

La chasse française a connu à l'automne 2017 un épisode pour le moins violent avec l'affaire du cerf de l'Oise. Les chasseurs ont dû tenir devant la vindicte médiatique et surtout la violence des groupuscules qui sont à l'origine de tout ce cinéma. Nous avons l'habitude des attaques, mais cette fois nous sommes montés d'un cran ! Cet acte ordonné par la gendarmerie, s'est transformé en acte de barbarie sauvage pour tous les anti-chasses de France et de Navarre !

C'est ici l'occasion pour moi de revenir rapidement sur ce qu'ils prétendent défendre, le **bien-être animal**.

Les animalistes entendent désormais remettre en cause le statut de l'animal sauvage. L'attaque médiatique du cerf de l'Oise en est un exemple. Si nous n'y sommes pas attentifs, la dérive compassionnelle conduira à l'abrogation de la chasse et de toute utilisation de l'animal, qui est le but ultime recherché par ces extrémistes.

Nous le savons tous, **l'animal sauvage ne connaît qu'un bien-être**, celui de disposer de **conditions écologiques favorables** au maintien et au développement de son espèce.

La chasse, le chasseur, doivent être respectés. Nous assumons, au nom d'une culture millénaire, ce paradoxe : préserver des espèces tout en les capturant. Le **respect de l'animal est dans notre ADN** mais nous nous opposerons à une vision « angélique » car l'homme n'est pas un animal comme les autres. L'animalisme contemporain, cette nouvelle utopie est la résultante d'une perte de contact avec la nature, remplacée par la faune nouvelle des animaux de compagnies. Nous les hommes nous sommes les prédateurs suprêmes car dotés d'une intelligence supérieure aux autres animaux. A ce titre, nous avons le devoir de veiller à ce que la biosphère ne s'épuise pas, à ce que l'équilibre de la biodiversité soit respecté.

Je profite de parler de ce thème pour remercier M. Bernard PUPIN qui représente M. DAGUIN, Président de l'Association « Esprit du Sud » présent à nos travaux. La fédération des chasseurs est membre de cette association et j'invite tous ceux qui le souhaitent à y adhérer !

D'un point de vue plus général vis à vis de virulentes attaques de nos opposants, il faudra retenir que nous ne sommes pas encore assez armés contre les réseaux sociaux. En effet, comme on a pu le voir

dans cette affaire, ce ne sont plus les médias qui font l'actualité, ce sont bien ces réseaux qui inspirent les médias. C'est sûrement là où se trouvent les nouvelles règles d'un jeu que nous connaissons assez peu, à savoir influencer l'opinion publique par leur intermédiaire. C'est sur ce terrain que nous allons travailler comme s'y engage la Fédération Nationale des Chasseurs à travers sa page Facebook.

En parallèle de cette évolution numérique, sur le terrain nous continuons à nous ouvrir, également auprès des non chasseurs. Un concours photos riche de participants avec près de 60 clichés reçus sur deux thèmes « Scène de chasse en Gascogne » et « Faune sauvage du Sud-Ouest » a été organisé.

Comment évoquer notre esprit d'ouverture sans parler de notre plus grand succès cette année encore. Je pense à « Un Dimanche A La Chasse » où les principaux artisans sont J.P. DUPRÉ et J.P. MONNET. Cette rencontre, le 3^{ème} dimanche d'octobre, connaît un succès grandissant. En 2017, ce sont 15 territoires partenaires associés à cette démarche. Ils ont tous accueilli des non-chasseurs. 115 non-chasseurs contre 104 en 2016 ont découvert cette activité et ont partagé un moment de convivialité. Nous sommes **au-delà de la moyenne nationale** ! Il nous faut poursuivre en ce sens. La prochaine opération d'**UN DIMANCHE A LA CHASSE aura lieu le 21 octobre 2018.**

Preuve en image que notre opération départementale a du succès, Annabelle Guerra, non chasseur au départ, nous a transmis un film de quelques instants qui retrace sa journée passée.

Projection séquence VIDEO : Annabelle GUERRA

Depuis cette journée d'invitation, cette jeune fille s'est rapprochée du monde de la chasse. Elle a suivi la dernière session de formation au permis de chasser et passe l'examen dans quelques jours.

Une autre manière de s'ouvrir aux autres et d'être mieux compris, c'est de se responsabiliser. Le recyclage des cartouches est un très bon levier. En termes de recyclage pour la saison 2016/17 c'est 8 m³ soit 20 % du volume régional qui ont été collectés dans le Gers.

Je n'aurai pas voulu finir cette intervention, sans vous parler d'une autre future réforme de **SIMPLIFICATION** que souhaite mener le Président SCHREAN et qui aura des répercussions pour vos enfants, petits-enfants ou autres futurs chasseurs. Celle de la formation à l'examen du permis de chasser ! Nous sommes face à un système qui est de moins en moins adapté. Les gestes et les recommandations qui y sont prodigués sont aujourd'hui en rupture avec la réalité de la pratique de la chasse. Forcer l'enseignement de gestes et d'attitudes ne me semble pas adaptables en action de chasse réelle. L'O.N.C.F.S. doit accepter de remettre en cause le système actuel, car il devient un frein notoire au développement de la chasse en France.

Bien sûr que le permis de chasser est devenu un permis de port d'arme, et c'est pourquoi l'examen que nous avons pu prodiguer dans le passé ne sera plus jamais d'actualité. Il n'empêche que ce n'est en aucune façon une raison pour ne pas donner les moyens nécessaires aux fédérations de répondre à la demande des futurs chasseurs.

En conclusion :

Nous rentrons dans une ère de réformes considérables qui concerne à la fois le monde cynégétique mais aussi et surtout l'organisation et le budget de l'Etat. Des discussions à Bercy auront prochainement lieu et nous avons cette chance formidable d'avoir pour la première fois le soutien explicite du Président de la République et ce dès le début de son mandat. Cela concerne :

- **L'Europe** et la **gestion adaptative** avec en premier lieu des espèces symboliques comme les oies et les cormorans.

- Le **développement de la chasse** affichée comme un **atout pour la biodiversité** et pour les territoires ruraux avec le maintien de toutes les chasses traditionnelles et de tous les modes de chasse.
- **L'accès à la chasse et la mobilité avec le permis national à 200 euros** et un **accès facile à l'examen du permis de chasser**.
- Et aussi la **constitution autour de l'O.N.C.F.S. d'une véritable police rurale de proximité**.

Bien sûr ces chantiers vont être complexes et la diplomatie française va devoir s'impliquer. Les résistances aux changements seront très fortes sur un chemin pavé d'embûches plus que de bonnes intentions.

Je vous remercie aussi de tout ce temps que vous donnez bénévolement pour votre passion, et au final de notre unité pour nourrir ensemble de grands espoirs et de grands destins pour toute la chasse française et toute sa filière. Soyons toujours aussi solidaires les uns des autres, à tous les niveaux. Cette solidarité nous permettra d'affirmer nos valeurs comme celle de la modernité, chère à nos générations futures.

Vive la ruralité ! Et vive la chasse en Gascogne !

M. Christian TOUHE RUMEAU technicien, présente un tour d'horizon de l'année passée à travers quelques chiffres et diapositives.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES, RETOUR PLUS TECHNIQUE SUR UNE SAISON RICHE

Il ne s'agit que d'un résumé des multiples dossiers que nous suivons.

Pour ce qui concerne le chevreuil :

9 446 bracelets ont été attribués en 2017/2018 dont 1 287 en tir d'été. D'après les bilans retournés, le taux de réalisation du plan de chasse serait de 93 %.

Plusieurs comptages ont été organisés ce mois de mars : le premier a eu lieu sur les communes de Sainte-Aurence-Cazaux et de Saint-Ost, au sud du département, le deuxième sur la zone viticole du madiranais, sur la commune de Viella, le troisième et le quatrième comptage sur la zone Armagnacaise du département, sur les communes de Sion et Urgosse et d'Eauze et Lannepax. Les résultats de ces comptages nous confirment une stabilité des effectifs qui traduit une bonne gestion de l'espèce notamment sur des secteurs viticoles.

Le chevreuil est une espèce essentielle pour notre département, c'est sur lui que repose le financement de notre budget « dégâts de gibier » et il contribue également à améliorer les finances de nombreuses sociétés de chasse

Le cerf :

Il existe désormais un plan de chasse « cerf » dans le Gers depuis 5 ans. Cette année 1 biche et 6 cerfs ont été prélevés sur les communes de Condom, Fourcès, Gzaupouy, La Romieu, Montréal du Gers et Mirande. Nous vous rappelons que trois animaux avaient été prélevés la saison dernière.

Si vous constatez la présence de cerfs et de biches sur votre territoire et que vous souhaitez les chasser ... vous pouvez faire une demande d'attribution comme pour le chevreuil en nous demandant un imprimé spécifique.

Le sanglier :

Après un prélèvement record de 6 000 sangliers pour la saison 2016/2017, nous enregistrons cette saison une nouvelle hausse du tableau de chasse pour atteindre le chiffre de 6 500 sangliers prélevés déclarés.

Tout comme la saison dernière, vous avez organisé 4 700 battues pour arriver à ce résultat, ce qui traduit une pression de chasse importante sur l'ensemble du département.

Nous pouvons affirmer sans problèmes que nos populations de sangliers se portent bien et tant mieux ... elles font votre bonheur de chasseur. La saison prochaine, veillez à ne pas relâcher vos efforts de chasse.

Le lièvre :

Si nous regroupons les observations des 200 points de comptage, nous pouvons calculer une moyenne de lièvres observés par point sur l'ensemble des communes échantillonnées. C'est l'évolution de cet indice qui traduit les changements d'effectifs de nos populations.

Si nous observons les résultats ... nous nous réjouissons de constater, qu'après 6 ans de baisse régulière qui représentait 25 % des effectifs, les résultats de cet hiver sont en très nette hausse. C'est même notre meilleur résultat depuis 2012, avec une moyenne de 14 lièvres vus pour 10 points de comptage.

Comment expliquer cette augmentation ?

Un printemps extrêmement favorable à la reproduction et des efforts de prélèvements raisonnés qui prennent de plus en plus de place dans la vie de vos sociétés sont deux des facteurs majeurs à cette réussite.

Ce sont les secteurs de la Lomagne, du Mauvezinois, du Nord du Savès et du Vicois qui profitent des hausses les plus spectaculaires.

Nous conserverons cette saison un Prélèvement Maximum Autorisé fixé par arrêté préfectoral pour le département du Gers de 3 lièvres par an et par chasseur

Nous vous rappelons qu'il existe, bien entendu, la possibilité de réduire ce P.M.A. à l'échelle communale pour les adhérents qui le désirent. L'utilisation du Carnet de Prélèvement Gers sera obligatoire pour pouvoir tirer un lièvre. Ces carnets seront identifiés et adressés par la fédération directement aux chasseurs après leur validation.

Chaque chasseur ne pourra obtenir qu'un seul carnet.

Il faudra prévoir (comme pour le carnet bécasse ...) un délai de 8 à 10 jours entre la prise de validation et la réception du carnet de prélèvements.

Prévenez vos chasseurs ... qu'il n'y ait pas de surprises !

La palombe :

La palombe est une espèce importante pour le chasseur gersois. Ainsi depuis près de 30 ans, la Fédération collabore avec le Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage dont l'objectif est d'étudier la migration et entre autre l'hivernage pour mieux défendre les intérêts des chasseurs. Chaque année, une réunion des paloumayres a lieu dans cette commune pour rendre compte des travaux.

Pour ce qui concerne la migration des palombes, son suivi est réalisé par un réseau de chasseurs en plaine et par des comptages dans les cols basques avec des techniciens. Ce travail de recensement permet de définir les pics de passage : cette saison a été particulière avec un mouvement précoce vers le 5 octobre suivi d'un premier pic entre le 15 et le 18. Le grand truc a eu lieu autour du 25 octobre et du 1^{er} novembre. Un dernier pic a été enregistré pour le 14 novembre.

L'indice migratoire calculé annuellement démontre une certaine stabilité des effectifs migrants en plaine depuis 30 ans avec des disparités locales.

Pour la montagne un peu plus d' 1.000.000 de palombes ont été comptées cette année avec un fort mouvement enregistré pour le secteur d'Urrugne. Les effectifs comptés en montagne montrent également une certaine stabilité depuis 1999.

Concernant les effectifs hivernants :

Depuis 1999, d'un point de vue statistique, la tendance d'évolution des populations de palombes hivernantes est en légère hausse pour notre département.

Cette saison a été caractérisée par un mois de décembre avec 317 000 palombes comptées. L'essentiel des oiseaux étant dans l'Armagnac.

Pour le mois de janvier, les effectifs demeurent relativement stables avec 293 000 palombes comptabilisées essentiellement dans l'Armagnac avec une progression dans l'Astarac.

Un mot sur la bécasse :

La Fédération anime un réseau de bécassiers qui permet de suivre le déroulement de la saison de bécasses.

Cette saison bécassière, sans être excellente, a été meilleure que l'an passé. La migration a culminé dans le Gers en décembre. Les pluies ont ensuite favorisé l'hivernage et conduit les bécasses à fréquenter le Gers notamment dans la partie Sud du département d'avantage qu'au Nord.

Concernant les carnets obligatoires, le retour s'améliore chaque année et devrait dépasser cette année les 60 %. Leur analyse nous permet de voir que ce sont environ 3 000 bécasses qui sont prélevées par an. 86 % des prélèvements sont effectués par des chasseurs qui prélèvent moins de 6 bécasses. Nous rappelons que le retour du carnet est obligatoire et doit se faire avant le 30 juin conformément à l'arrêté ministériel.

Au sujet des formations :

5 sessions de formations ont été nécessaires en 2017. 141 candidats ont été formés au permis de chasser en 2017 et 18 agriculteurs dans une formation dédiée en ce début 2018.

60 personnes ont suivi la formation « chasse à l'arc », 25 « jeunes », celle de la chasse accompagnée, qui je vous le rappelle, est possible dès l'âge de 15 ans (pas de limite d'âge supérieur).

43 gardes particuliers ont été formés ainsi que 35 piégeurs agréés, 184 personnes ont suivi la formation sécurité, 22 celle de « l'hygiène et venaison », 44 candidats la nouvelle formation « régulation des corvidés » et 89 chasseurs la nouvelle formation « sécurité au tir sur simulateur de tir »

Pour les prélèvements des espèces classées « nuisibles » :

3 100 renards ont été tués à la chasse cette année soit globalement autant que l'année dernière. 525 l'ont été durant la période anticipée qui correspond à la période des tirs d'été. Il faut y rajouter 324 renards réalisés par le piégeage déclarés par les sociétés.

Pour rappel l'attribution d'un chevreuil en tir d'été vous permet de chasser le renard dans les mêmes conditions ... c'est-à-dire à l'approche ou à l'affut, le tir à balles étant obligatoire. Cette possibilité est valable même après que le tir d'été ait été réalisé.

Le tableau départemental « corneilles noires » est de 6 383 prélevées. Nous confirmons que ce mode de chasse et de destruction attire de plus en plus de chasseurs. Je vous rappelle également que vous pouvez tirer les corneilles jusqu'au 31 juillet sur autorisation individuelle préfectorale. Quant aux prélèvements « ragondin » ils s'élèvent à 8 420 animaux ce qui est assez considérable.

Le suivi sanitaire et le réseau SAGIR :

Concernant le réseau SAGIR, c'est-à-dire le réseau du suivi sanitaire, nous constatons une légère baisse des analyses. 28 au total contre 36 l'an dernier. 6 analyses d'oiseaux ont été réalisées, 7 de chevreuils, 5 de lièvres, 9 de blaireaux (collisions routières) et 1 lapin. Concernant les analyses chevreuils, même si elles sont moindres, nous restons préoccupés par cette mortalité anormale ; les animaux autopsiés sont pratiquement tous porteurs d'un fort taux de parasitismes de la caillette et des intestins. Cette mortalité s'échelonne sur toute la saison et pour l'instant rien ne nous donne véritablement un indice sur l'origine. N'hésitez pas à nous signaler les mortalités d'animaux sur vos territoires et surtout lorsque vous découvrez un cadavre en bon état, je répète en bon état, appelez rapidement le technicien du secteur ou la fédération. Pour le lièvre, deux fois moins d'analyses. 5 contre 10 la saison dernière.

Pour la prochaine campagne de chasse, nous allons accentuer la collecte d'échantillons de sang et d'organes principalement sur chevreuil, sanglier et cerf, voire sur certains nuisibles par l'appui d'une aide extérieure. Cela permettra d'étoffer notre sérothèque que nous pourrions consulter au moment de l'apparition d'un éventuel problème sanitaire.

Plus généralement, nous avons connaissance de livraisons d'oiseaux en provenance d'Espagne (*que je qualifierai de douteux*). Prenez le soin de demander un certificat sanitaire avant toute chose, il ne faudrait pas voir nos populations autochtones plus affaiblies encore qu'actuellement.

Parlons maintenant des habitats :

250 ha de Jachères Faune Sauvage ont été contractualisés cette année soit pratiquement 100 hectares de plus par rapport à l'année dernière. Cependant la jachère adaptée impliquant le semis de couvert en mélange de céréales, oléagineux et protéagineux ne sera plus subventionnée faute de contractualisant l'année prochaine. Vous aurez toujours l'opportunité de réaliser des contrats de jachère faune sauvage classique permettent le non broyage de jachères en herbe entre avril et août.

Cette année, 18 Km de haies ont été implantés avec le concours de chasseurs et grâce aux aides octroyées par la fédération, tant pour la plantation que pour le paillage biodégradable c'est 5 kms de plus que l'année dernière.

Le Conseil d'Administration a décidé également de reconduire l'aide financière aux communes et communautés de communes qui souhaitent réaliser des plantations sur les parcelles voire les bordures de chemins communaux ... n'hésitez pas à le faire savoir.

La fédération, avec Arbres et Paysages 32, poursuivent également un programme de régénération naturelle des bords de routes communales ; c'est à terme, développer gratuitement un réseau de haies.

Nous participons également à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers. Elle étudie les PLU, SCOT et autres aménagements urbains. Avec l'appui des

sociétés de chasse concernées, nous réalisons des documents indiquant les éventuelles contraintes liées à notre pratique afin qu'elles soient prises en compte par l'étude.

Des actions conjointes sont aussi réalisées avec le Conseil départemental. La gestion des droits de chasse nous a été confiée sur l'ensemble des terrains dont il est propriétaire. Un travail est actuellement en cours pour établir une convention pour renforcer les liens entre nos deux organismes.

La directive européenne nitrate destinée à limiter les pollutions d'origine organique émises par l'agriculture est en cours de révision. Lors des deux derniers volets, une dérogation au non enfouissement des chaumes de maïs avait été obtenue par les chasseurs. Cette année, un dossier a été de nouveau présenté aux instances régionales pour réitérer cette demande. Malgré tout, pour anticiper un éventuel refus, votre fédération a mis en œuvre des essais de semis de couvert après récoltes et sans travail du sol sur les chaumes de maïs. Trois parcelles ont été semées avec 4 couverts différents sur chacune d'entre elles. Un suivi a été réalisé en collaboration avec des élèves de l'IUT d'Auch et VIVADOUR.

Les premiers résultats sont positifs. Un simple semis à la volée avec broyage des cannes a permis d'implanter les couverts tout en laissant disponibles les grains laissés à la récolte.

Pour finir ce rapport technique parlons des projets :

La Fédération s'investit dans divers projets soutenus financièrement par l'Europe, l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'O.N.C.F.S. et la région Occitanie.

Dans le cadre des programmes AGRIFAUNE et Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques :

Nous nous intéressons à la gestion de l'interculture afin de définir, tester et vulgariser des couverts d'interculture, répondant à la fois à la réglementation actuellement en vigueur, aux exigences agronomiques, tout en devenant des zones de refuge et d'alimentation pour la faune. Un des enjeux est le maintien des chaumes de céréales. Les moissons terminées, les chaumes de blé sont rapidement déchaumés. La Fédération a mis à disposition des agriculteurs volontaires, des semences d'interculture.

Deux types sont à l'essai :

- Un semis sous couverts de blé à base de trèfles, semé au mois de mars avec six agriculteurs. Des suivis agronomiques et faunistiques sont réalisés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Groupe Ornithologique Gersois. Ces essais ont été élargis aux agriculteurs du Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique de Monfort.

- Un semis après moisson, résistant aux conditions sèches à base de sorgho fourrager et de vesce commune. Près de 70 hectares ont été semés avec ce mélange. Avec l'aide des chasseurs locaux des comptages au chien d'arrêt ont été effectués. Les résultats de ces essais sont positifs, on note la présence de la caille dans 70 % des parcelles.

A travers le projet MILEOC, nous poursuivons les actions de restauration de mares sur le canton Gimone Arrats. Cette année, 13 mares ont été restaurées. En partenariat avec l'ADASEA, une sortie a été organisée dans le cadre de la fête des mares. Une quinzaine de personnes a participé à cette rencontre. L'occasion de rappeler l'importance de préserver ces milieux.

Le projet CORRIBIOR, un projet régional mené en partenariat avec Arbre et Paysage 32, sur 33 communes du Gers. Le projet a permis dans un premier temps de réaliser un diagnostic fonctionnel et paysager. La phase de restauration a démarré cette année. Des actions sont actuellement en cours avec certaines communes, agriculteurs et habitants volontaires. Notons :

- Le chantier participatif de plantation de haies de plus d'un kilomètre dans des secteurs identifiés comme dégradés et en transition sur la commune de Saint Martin de Goynes.
- Le travail de diagnostic du réseau routier et des chemins ruraux, initié sur la commune de Saint Clar.
- Des expérimentations de jachères messicoles sont à venir.

Pour terminer, le projet Via Fauna qui a pour objectif de mieux connaître les interactions entre les infrastructures linéaires de transports et les continuités écologiques, afin de mettre en évidence d'éventuelles ruptures de ces continuités écologiques. Un projet qui rassemble plusieurs partenaires : Fédération des chasseurs, associations de chasse, Conseil Départemental, Services des routes, Elus, O.N.C.F.S., Lors du premier atelier, un territoire pilote a été sélectionné, il s'agit du tronçon routier reliant l'Isle Jourdain et Auch.

Au cours des douze derniers mois, le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni 8 fois. Nous participons également aux très nombreuses réunions statutaires pour défendre les intérêts de la chasse (telles les C.D.C.F.S., C.D.P.E.N.A.F., les réunions Natura 2000, sur le S.D.G.C. etc...). Les différentes commissions fédérales composées d'élus et de personnels de la fédération, se sont réunies également pour faire avancer tous les dossiers : grands gibiers, petits gibiers, nuisibles, migrateurs, sanitaire, communication, etc...

En ce qui concerne le personnel, la Fédération emploie 10 personnes en C.D.I. auxquelles il faut ajouter en C.D.D. Marine BARAYRE chargée de missions sur les projets environnementaux et plus récemment, Guillaume BERGEROT en C.D.D. de 12 mois dont nous mutualisons le poste avec la Fédération des Chasseurs de Haute Garonne. Il vient en appui à la formation au permis de chasser. Enfin, nous avons accueilli 3 stagiaires. Pour finir, je tiens à remercier les personnels pour leur implication et leur sérieux dans les diverses tâches qui leur sont confiées et qui évoluent régulièrement.

Voici donc les activités de votre association ces douze derniers mois.

☞ L'ensemble du bilan moral est adopté à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : RAPPORT FINANCIER (M. GIBERT ET M. MATRE)

Sont présentés

- ★ l'arrêté des comptes au 30 juin 2017
- ★ les rapports du Commissaire aux comptes

a. BILAN AU 30 JUIN 2017

■ Première Partie : l'Actif du Bilan

Les immobilisations sont de 628 801 € présentées en valeur nette (les amortissements ont déjà été déduits).

Les immobilisations financières sont de 1 742 € (parts sociales).

Les créances sont de 58 270 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 2 120 322 €.

Les disponibilités sont de 412 105 € : tous les comptes courants ont été regroupés.

Les charges constatées d'avance sont de 51 409 €.

⇒ **Total Actif Bilan : 3 272 649 €**

Deuxième Partie : le Passif du Bilan

Les réserves sont de 2 529 883 € : elles étaient de 2 251 530 €.

Les subventions d'équipement et d'investissement sont de 8 256 €.

Les provisions pour risques et charges sont de 37 418 €.

Les dettes sont de 569 729 €.

Il n'y a aucun produit constaté d'avance.

⇒ **Total Passif Bilan 3 272 649 € avec un résultat bénéficiaire de 127 363 €.**

b. COMPTE D'EXPLOITATION AU 30 JUIN 2017

Voici par poste analytique le pourcentage des recettes et des dépenses :

POSTES	DEPENSES (en %)	RECETTES (en %)
Fonctionnement FDC 32	80.77 %	77.00 %
Service Dégâts de Gibier	19.23 %	23.00 %

Je vais détailler rapidement ces différents postes

Poste : Fonctionnement FDC 32

Le résultat de ce poste est de :

Recettes	1 284 146.74 €
Dépenses	1 244 247.30 €
Résultat	+ 39 899.44 €

Poste : Service Dégâts de Gibier

Le résultat de ce poste est de :

Recettes	383 684.53 €
Dépenses	296 221.38 €

Résultat + 87 463.15 €

Le résultat de l'exercice 2016/2017 est bénéficiaire de 127 362.59 €

Voici le montant des diverses subventions que la FDC 32 a reversé au cours de la saison 2016/2017.

Poste de subventions	Montant reversé sur 2016/2017 (€)
Subventions par points	65 664.68 €
Projets (faisans, perdrix)	4 897.95 €
J.E.F.S.	1 277.71 €
Haies	15 425.33 €
G.I.C.	9 033.76 €
Promo Chasse	10 534.49 €
Total subventions	106 833.92 €

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PAR M.GIBERT EN L'ABSCENCE DE M. MATRE SUR LA SAISON 2016/17

Les comptes ont été certifiés sans réserve. Au niveau du rapport spécial sur les conventions réglementées, il n'y a pas de convention sur l'exercice clos.

Après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, je demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2017.

- ☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit :

Dégâts de gibier :

- ➔ 87 463.15 € seront affectés aux réserves qui seront de 803 356.2 € elles étaient de 715 893.05 €.

Fonctionnement FDC 32 :

- ➔ + 39 899.44 € seront affectés en compte de réserves de gestion. Après affectation, les réserves seront de 1 733 889.27 €, elles étaient de 1 693 989.83 €

- ☛ L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. CASTERAN demande que l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : DATES D'OUVERTURES ET CLOTURES DE LA CHASSE

Voici les propositions d'ouvertures et de fermetures générales de la chasse à tir et de la chasse au vol pour le département du Gers qui seront soumise à la C.D.C.F.S. le 3 mai prochain pour la saison 2018/2019 :

OUVERTURE GENERALE : Dimanche 9 septembre 2018, à 8 heures

CLOTURE GENERALE : Jeudi 28 février 2019 au soir.

Chevreuil :

- Ouverture : Du 1^{er} juin à la veille de l'ouverture générale pour les tirs d'été, à l'approche ou à l'affût, tir à balle ou à l'arc obligatoire.
- De l'ouverture générale au 28 février 2019 pour le reste du plan de chasse dans les mêmes conditions que l'année passée.
- De l'ouverture générale au 15 novembre, la chasse du brocard à l'approche ou à l'affût ne peut être effectuée qu'à balle ou à l'aide d'un arc de chasse, avec les bracelets tirs d'été restants à l'issue de la période du 1^{er} juin à l'ouverture générale.

Remarque : il ne sera plus nécessaire de prévenir l'O.N.C.F.S. avant de partir à l'approche en tir d'été la saison prochaine, encore un pas de plus vers la simplification.

Cervidés :

- Ouverture : Du 1^{er} septembre à la veille de l'ouverture générale à l'approche ou à l'affût, tir à balle ou à l'arc obligatoire.
- De l'ouverture générale au 28 février 2019, à l'approche, à l'affût et/ou en battue (tir à balle ou à l'arc obligatoire).

Daim:

- Ouverture : Du 1^{er} juin à la veille de l'ouverture générale à l'approche ou à l'affût, tir à balle ou à l'arc obligatoire.
- De l'ouverture générale au 28 février 2019 à l'approche, à l'affût et/ou en battue. (tir à balle ou à l'arc obligatoire).

Sanglier :

- Dans le cas précis du sanglier, nous vous proposons de simplifier au maximum la réglementation concernant ces modes de chasse et ce dès le 1^{er} juin. Nous vous proposons que du 1^{er} juin 2018 au 28 Février 2019, battue, approche et/ou affût soient possible sans conditions particulières de zonage ou autres, le tout sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse ou de son délégué (décisions internes en Assemblée Générale des territoires de chasse)

Renard :

- 1^{er} juin à l'ouverture générale, possibilité de tirer le renard à l'occasion de la chasse du chevreuil ou du sanglier dans le respect des conditions de chasse de ces espèces.
- Ouverture : le 9 septembre 2018 – fermeture : le 28 février 2019.

Lièvre :

- Ouverture sur le département du 7 octobre 2018 au 16 décembre 2018 excepté les cantons de Grand Bas Armagnac et de Mirande Astarac (10 semaines pour chaque secteur).
- Ouverture retardée du 21 octobre 2018 au 30 Décembre 2018 uniquement sur les cantons du Grand Bas Armagnac et de Mirande Astarac.
- Recherche et poursuite par les chiens de l'ouverture générale jusqu'au 28 février 2019.
- Sur tout le Gers un Prélèvement Maximum Autorisé est fixé à 3 lièvres par an et par chasseur.

Lapin de garenne :

- Ouverture : le 9 septembre 2018 – fermeture : le 28 Février 2019.
- Comme l'an dernier, pendant la période légale d'ouverture, possibilité d'employer le furet pour la chasse à tir du lapin sans autorisation préfectorale individuelle.

Faisan :

- Ouverture : le 9 septembre 2018 – fermeture : 16 Décembre 2018.

Perdrix :

- Ouverture : le 9 septembre 2018 – fermeture : 16 Décembre 2018.

Palombe :

- Nous reconduirons les mêmes propositions que l'an passé :
 - ☞ fermeture du filet le 20 novembre au soir
 - ☞ fermeture au 20 février 2019 avec conditions spécifiques du 11 au 20 Février.
 - ☞ Toute commercialisation interdite du 21 novembre au 21 décembre 2018

Caille des blés :

- Ouverture : dernier samedi d'août 2018 (25 août) – fermeture : le 20 février 2019.

Tourterelle des bois :

- Ouverture : dernier samedi d'août 2018 – fermeture : le 20 février 2019
- Avant l'ouverture générale : mêmes dispositions que l'année dernière.

Tourterelle turque :

- Ouverture : le 9 septembre 2018 – fermeture : le 20 février 2019.

Pour les autres espèces, migratrices pour la plupart, il vous faudra vous référer aux arrêtés ministériels à venir....

« Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier de l'ouverture générale au 7 octobre inclus :

- la chasse à tir et la chasse au vol du faisan, de la perdrix et du lapin est uniquement autorisée le mercredi et le dimanche.
- Aucune restriction ne s'applique aux autres espèces qui sont soumises soit aux dispositions générales du présent arrêté, soit aux dispositions des arrêtés relatifs aux espèces classées nuisibles

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : PROMOTIONS DE LA CHASSE

Comme depuis plusieurs années maintenant nous poursuivons les promotions initiées en Région Midi-Pyrénées Pour cela, nous reconduisons notre programme PROMO CHASSE

Il s'agit de rembourser 50 % du prix du timbre pour les adhérents suivants :

- aux jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2^{ème} année consécutive ;
- les chasseurs parrainés (qui n'ont pas validé ces 3 dernières saisons) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de chasser ;

Ces offres ne sont pas cumulables et ne s'appliquent pas aux validations temporaires. Réglementairement, je dois soumettre au vote les propositions précédentes.

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION : PROMOTION DE LA CHASSE ACCOMPAGNEE

Nous proposons à nouveau la mesure suivante :

- - 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondi à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C'EST BIENTOT D'ACTUALITE DANS NOTRE DEPARTEMENT

Toutes les manifestations importantes à venir sont : un DIMANCHE A LA CHASSE (le 21 octobre 2018), le concours Photo (réception le 28/02 au plus tard), la journée sécurité d'ascension dans les arbres (12 mai 2018), des séances d'entraînement au tir et réglages d'armes à Boucagnères ou bien encore le concours St Hubert.

Nous allons participer cette année aux culturelles 2018. Dans le cadre de l'opération nationale AGRIFAUNE pilotée par l'O.N.C.F.S., nous avons été choisis, avec la F.R.C. OCCITANIE, suite à notre investissement sur ces thèmes agricoles pour représenter les chasseurs à cette grande réunion annuelle. 10 000 personnes sont attendues sur deux jours les 6 et 7 juin prochains. Plusieurs thématiques seront présentées par demi-journées : couverts végétaux, couverts mellifères et barres d'effarouchement. Venez nombreux nous rendre visite et faites passer l'information.

Enfin, je vous informe que se tiendra les 25, 26 et 27 mai prochain le Salon de la Chasse au Parc des expositions à Toulouse. Les Fédérations d'Occitanie y seront présentes.

DIXIEME RESOLUTION : PROPOSITIONS BUDGETAIRES

a. BRACELETS CHEVREUIL, CERF ET DAIM

Sur la base des dégâts en cours et de la saison 2015/2016 écoulee, le Conseil d'administration de la F.D.C 32 vous soumet les propositions suivantes :

- le prix du **bracelet chevreuil** sera de **27 €**.

Le budget d'indemnisation prévu sera de 142 000 € pour la saison 2018/2019. Les recettes du compte des dégâts de gibiers seront composées, pour la plus grande partie du bracelet chevreuil et une contribution de 2 € du timbre fédéral sera reversée au compte dégâts de gibier.

- Cette année, La FDC propose pour les territoires qui bénéficient de l'attribution d'un animal, un bracelet pour une **biche au prix de 50 euros** et pour les territoires où deux animaux sont attribués un premier bracelet pour une biche au prix de 50 euros et un second bracelet jeune de moins de deux ans au prix de 50 euros.
- Le prix du **bracelet daim** sera de **40 €** sans différenciation de sexe.

☛ Cette résolution est adoptée à la majorité, 1 abstention.

ONZIEME RESOLUTION : PRIX DES TIMBRES

- **Prix du timbre fédéral** pour 2018/2019 : **94 €**, dont **2 €** pour le compte dégât (91 € en 2017/18). Du coup, le prix du timbre **temporaire 9 j** sera de **47 €**, et le prix du timbre **temporaire 3 j** sera de **24 €**.
- Prix de **l'adhésion territoriale** : **110 €** pour la saison 2018/19

☛ Cette résolution est adoptée à la majorité, 1 contre.

DOUZIEME RESOLUTION : PART DES COTISATIONS REVERSEES AUX DIVERS ORGANISMES

- Sur votre timbre, **4.31 €** sont prélevés et reversés à la **Fédération Nationale**.
- Sur votre timbre, **2.20 €** minimum sont prélevés et reversés à la **Fédération Régionale d'OCCITANIE**, le budget étant en cours de finalisation.
- Sur votre timbre, **0.35 €** sont prélevés et reversés à la **Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage** et **0.22 €** sont prélevés et reversés au **Syndicat National des Chasseurs de France**
- Forfaitairement, **100 €** sont reversés à l'**PUNFDC**.

☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION : BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019

Ce budget 2018/19 a été adopté par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2018.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement FDC 32	1 223 864 €	1 224 451 €
Service Dégâts de Gibier	384 295 €	384 440 €
TOTAL	1 608 159 €	1 608 891 €
RESULTAT CONSOLIDE		732 €

Nous vous présentons un budget consolidé bénéficiaire de **732 €**

- ☛ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION : VOTE DES NOUVEAUX STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Il s'agit de bien vouloir adopter les nouveaux statuts et le règlement intérieur qui s'imposent aux fédérations par arrêté ministériel en date du 1^{er} février 2018. C'est un des premiers points qu'a souhaité faire évoluer Willy SCHRAEN

Le point essentiel, s'il en est un, est le suivant : « *Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour six ans, au scrutin de liste, par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit.* » Ces statuts étant applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 et étant entendu que l'arrêté ministériel précise bel et bien que les mandats seront de six ans pour tous les membres des conseils d'administration, le terme des mandats en cours est donc fixé à l'année 2022.

- ☛ Cette résolution est adoptée à la majorité, 1 abstention.

A. REMISES DES CHEQUES DANS LE CADRE DES LAUREATS AU PERMIS DE CHASSER

Comme vous le savez, votre Conseil d'Administration distingue ses meilleurs candidats, c'est à dire ceux qui ont eu 31/31 points à l'examen unique.

Pour l'année 2017, 4 candidats ont obtenu la note maximale :

Il s'agit de :

Messieurs

- **CLERMONT MAUREL Paul d'AUBIET,**
- **DOSSAT Florian de MONLAUR BERNET,**
- **DUFRECHOU Maxime de LAGUIAN MAZOUS**
- **Et PIQUER Etienne de FLEURANCE. (Tous excusés).**

Nous leur remettons à chacun un chèque de 200 €. Ces chèques sont utilisables dans n'importe quel magasin dès lors que vous les utiliserez en relation avec la chasse.

B. REMISES DES CHEQUES AUX LAURÉATS DU CONCOURS PHOTOS

Dans le cadre du concours photos, nous allons récompenser les lauréats ici même. Le jury étaient composé de 5 personnes d'horizons différents extérieurs à la FDC. Aucun d'entre eux ne savait à qui appartenaient les photos qu'il jugeait. Les résultats sont donc totalement impartiaux.

Dans la catégorie « Faune sauvage du sud-ouest » :

M. François SABATHÉ représenté par Annabelle GUERRA reçoit le premier prix pour « caille en bord de blé » et M. Jean François CAZANOVA - second prix de cette catégorie pour « la glaneuse ».

Dans la catégorie « Scène de chasse » :

M. François SABATHÉ représenté par Annabelle GUERRA reçoit le premier de cette catégorie pour « Transmission » et M. Norbert Thuillier représenté par Hervé PAGES - second prix pour « suivre la trace ».

C. REMISES DES MÉDAILLES

- **M. Daniel LEVILLAIN de Fleurance**
- **M. Antoine LOSIO de Monblanc**
- **M. Pierre DESCOUSSE de Jégun**
- **M. Adolphe CARRARO de Jégun**

INTERVENTIONS DE :

- **M. BRET, DU C.A.U.E.,**
- **DE MME LOISON, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**
- **DE M. CAZENEUVE, DEPUTE,**
- **DE M. BLACHERE, DIRECTEUR DE LA D.D.T.**

M. le Président CASTERAN remercie les Élus, également Mesdames et Messieurs les chasseurs pour la bonne tenue de ce Congrès.

Le Président



Serge CASTERAN

Le Secrétaire



Jean-Pierre MONNET